

FICHE TECHNIQUE : PORTE ET PAROIS VITRES

Selon le RRU :

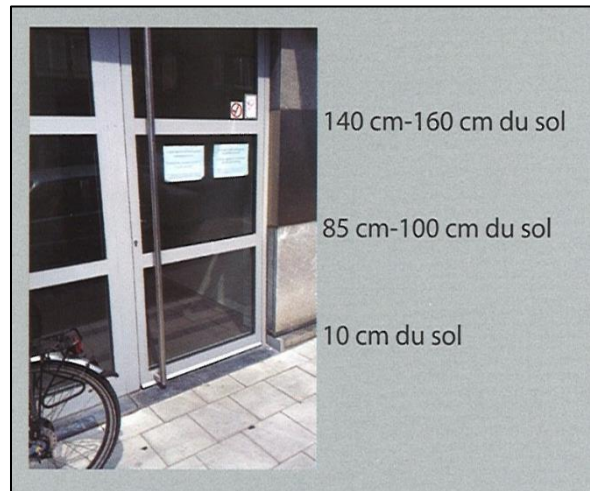
Les **parties vitrées** de la porte sont en verre de sécurité et comportent un marquage contrasté

Recommandations :

Les **parties vitrées** de la porte sont en verre de sécurité et comportent un marquage contrasté

Les **parties vitrées** seront sécurisées visuellement par 3 bandes de couleur **contrastées** de 7 cm de large aux hauteurs suivantes :

- 10 cm
- entre 85 cm et 100 cm
- entre 140 cm et 160 cm.



Les parois vitrées ne doivent pas provoquer **d'éblouissement** (lumière artificielle ou naturelle donnant sur la paroi) lorsqu'un visiteur circule à proximité.